

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents	Mesdames Thérèse JOUSSEAUME, Françoise HURSON, Françoise ALLANO, Marie-Hélène BISEUL, Brigitte MERLE, Claudine LE BOUEC, Chantal ROUILLE, Gwenaëlle TUAL, Nadège PICOLO, Caroline BAGOT-SIMON, Isabelle ETIEMBLE Messieurs Alain LE CARROU, Michel BOUGEARD, Jean-Pierre REGNAULT, Claude DESANNEAUX, Daniel LE JOLU, Patrick BELLEBON, Jean BELLEC, Eric LE BARS, Bertrand BAUDET, Adrien ARNAUD, Pierre-Marie CARSIN, Eric TOULGOAT, Olivier LE CORVAISIER, Richard HAAS, Cédric HERNANDEZ, Yann SOULABAIL
Absent excusé	Monsieur Jean-Louis ROUAULT (pouvoir donné à Michel BOUGEARD)
Secrétaire	Madame Gwénaëlle TUAL
Secrétaire Adjoint	Monsieur Cédric HERNANDEZ
Secrétaire auxiliaire	Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2019-68

**CONVENTION COMMUNALE DE COORDINATION POLICE
MUNICIPALE / POLICE NATIONALE**

Rapporteur : Madame Thérèse JOUSSEAUME, Maire de la Ville de Langueux

Assurer la sécurité au plus proche des citoyens constitue une priorité. Dans cette perspective, les missions des forces de sécurité de l'Etat et de la police municipale au quotidien, répondent à cette attente.

Dans le respect de leurs compétences respectives et le souci d'obtenir ensemble une meilleure efficacité, la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat veillent à coordonner leurs actions de terrain et visent à les rendre davantage complémentaires.

Dès lors et pour répondre aux attentes légitimes des habitants, la police municipale et la police nationale s'engagent à mettre en œuvre ensemble des stratégies et des programmes d'actions.

La convention de coordination communale entre la police municipale et les forces de sécurité de l'Etat est un outil de partenariat et de coproduction de la sécurité.

Elle vise à lutter plus efficacement contre l'insécurité grâce à une proximité renforcée et un contact renouvelé avec la population, en lien étroit avec les attentes et le ressenti des concitoyens.

Ainsi, dans le cadre d'un état des lieux établi à partir du diagnostic local de sécurité réalisé par les forces de sécurité de l'Etat compétentes et avec le concours de la commune de Langueux, des besoins et priorités apparaissent dans ce domaine :

- ✍ lutte contre l'insécurité routière
- ✍ lutte contre les atteintes aux personnes et aux biens
- ✍ prévention de la violence dans les transports
- ✍ lutte contre la toxicomanie et l'alcoolisme
- ✍ prévention des violences scolaires

- ↪ protection des centres commerciaux
- ↪ lutte contre les pollutions et nuisances
- ↪ préservation de la salubrité et de la tranquillité publiques

Pour ce faire, la Directrice Départementale de la Sécurité Publique, ou son représentant, et le responsable de la police municipale s'informent mutuellement des modalités pratiques des missions respectives assurées par les agents des forces de sécurité de l'État et de la police municipale pour assurer la complémentarité des services chargés de la sécurité sur le territoire de la commune.

Des réunions périodiques de travail au sein du Groupe de Partenariat Opérationnel (Langueux – Ploufragan – Trégueux) auront donc lieu dans le cadre de la mise en place de la Police de Sécurité du Quotidien.

Ce Groupe de Partenariat Opérationnel (GPO) ayant pour vocation de recueillir les besoins de sécurité, élaborer les réponses transversales et procéder à l'évaluation de ces dernières, en impliquant les partenaires publics et privés, membres du GPO.

Chaque réunion est l'occasion d'un échange et doit aboutir à des solutions collégiales aux problématiques de sécurité de proximité soulevées par les partenaires.

La volonté d'adapter la coopération opérationnelle entre la police nationale et la police municipale nécessite de définir les domaines précis d'intervention au titre d'une coopération renforcée sur les thèmes suivants :

- L'Opération Tranquillité Vacances (maintenant étendue à l'ensemble de l'année) sera assurée par les deux services de sécurité dans le seul intérêt des usagers ;
- La lutte contre l'ivresse publique manifeste
- La gestion des objets trouvés ;
- Les opérations de prévention ciblées.

Des formations complémentaires, spécifiques et régulières entre les deux forces de sécurité peuvent aussi avoir lieu.

Ainsi, dans l'intérêt de la mutualisation des moyens, et au regard des événements vécus, la DDSP et le responsable de la police municipale pourront décider de l'organisation de formations communes dans l'intérêt des deux services. Ces formations pourront être le moyen aux deux forces de sécurité d'adapter leurs techniques d'intervention et ainsi améliorer leur efficacité opérationnelle.

Le prêt de locaux et de matériel, comme l'intervention de formateurs issus des forces de sécurité de l'État qui en résulte, s'effectue dans le cadre du protocole national signé entre le ministre de l'intérieur et le Président du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Au regard des enjeux et éléments ci-dessus et du projet de convention joint en annexe, **je vous propose :**

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer cette convention communale de coordination entre la police municipale de la Ville de Langueux et la police nationale et tout document se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.